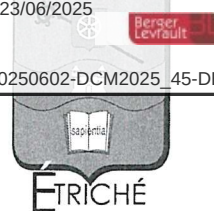


COMMUNE D'ETRICHÉ

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 2 JUIN 2025**

Effectif statutaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, GAUDIN David, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES : DUPUY-CHANET Marie-Laure donne son pouvoir à Henri SAULGRAIN, GESTRAUD Samuel donne son pouvoir à David LAGLEYZE, PETIT Sabrina donne pouvoir à David GAUDIN

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Rodolphe DRANO

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2025-45 DU 02-06

**ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) : LANCEMENT DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU DEPARTEMENT**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 03/12/2024, il avait été délibéré sur le fait de lancer la rédaction du plan de gestion des espaces naturels sensibles des Basses Vallées Angevines.

Nous avons fait appel à plusieurs associations afin de nous établir un devis, à ce jour nous avons reçu qu'une seule offre mais qui est tout à fait conforme à nos attentes.

Le Département peut subventionner ce plan à hauteur de 80% de la dépense HT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la convention de partenariat, d'approuver la demande de subvention au Département pour l'élaboration du plan de gestion, à hauteur de 80%, soit 18 264 € pour une dépense éligible de 22 830 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

Après un vote à main levée, le conseil municipal approuve la convention de partenariat, approuve la demande de subvention auprès du Département pour l'élaboration du plan de gestion, à hauteur de 80%, soit 18 264 € pour une dépense éligible de 22 830 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

POUR : 16

ABSTENTION : 1

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Secrétaire de Séance
Rodolphe DRANO

Etriché, le 4 juin 2025

Le Maire
David LAGLEYZE

